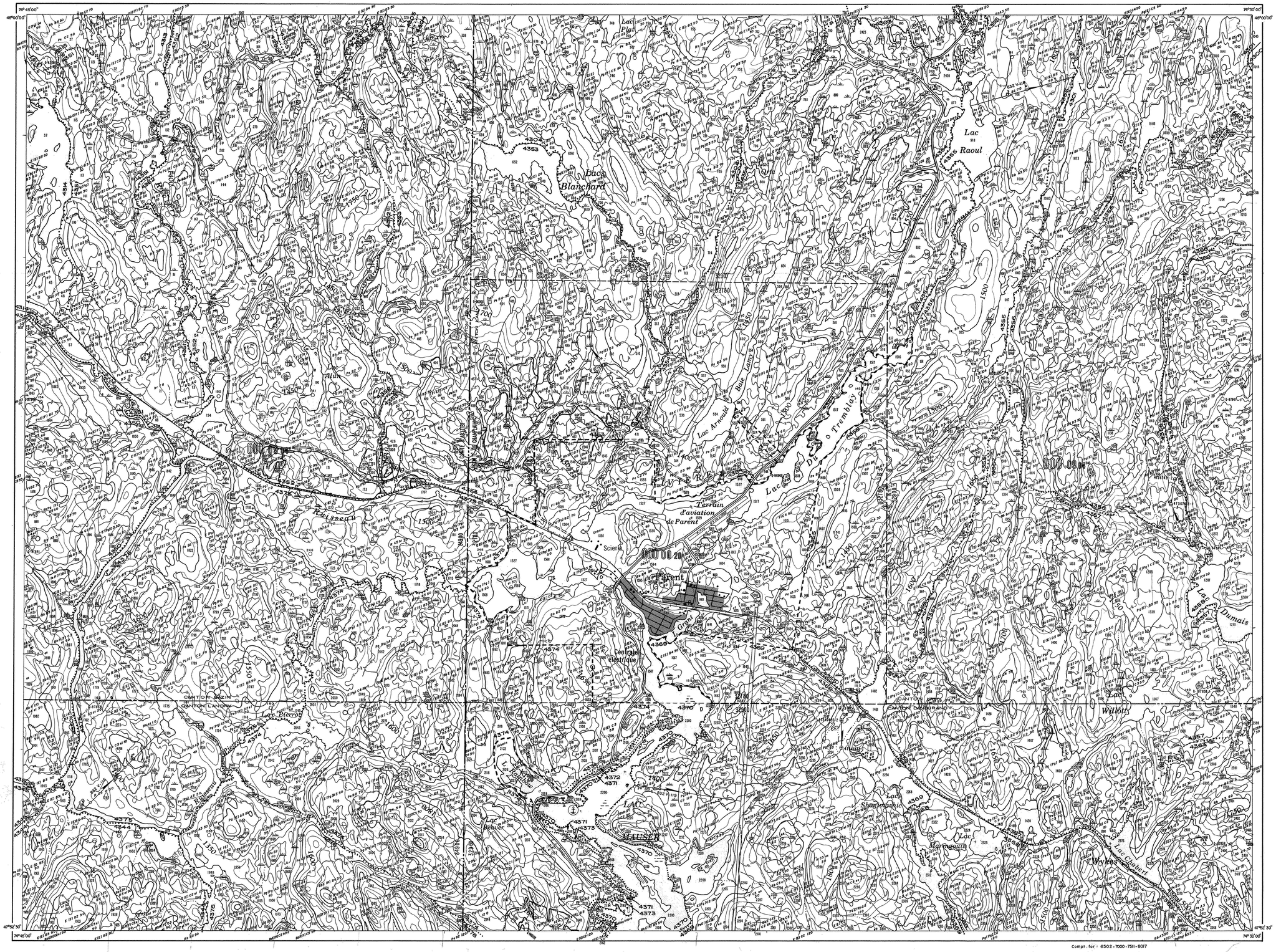

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... cp
Coupe avec protection de la régénération ..... cpr
Coupe avec réserves de semenciers ..... crs
Coupe à diamètre limite d'abattage ..... cdl
Coupe à diamètre limite ..... cdi
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir ..... cdd
Coupe progressive irrégulière ..... cpi
Dégrage sylvicole (dégrage ou sarclage) ..... ds
Plantation à racines nues ..... pln
Plantation en récipients ..... pre
Plantation de boutures ..... pbo
Ensemencement ..... ens
Fauchage commercial ..... fc
Récolte dans les lisières boisées (débroussaillage) ..... rlb

N.B. Ces interventions modifient les perturbations et les origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à mélèze (pâlis)
Pessière
— — — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée-tiges)
— — — à thuya (cédre)
— — — à mélèze
— — — à épinette noire
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette
— — — (plantation d'épinette blanche)
— — — (plantation d'épinette rouge)
— — — (plantation d'épinette noire)
— — — (plantation de pin gris)
Sapinière
— — — (le sapin et/ou l'épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cédre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à mélèze
— — — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cédre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Cédrière
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de thuya)
Pruchière
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cédre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à mélèze
— — — à pin blanc et/ou pin rouge
— — — à pin rouge
— — — à pin gris
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Mélèzin
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — à thuya (cédre)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — — à pin blanc et/ou rouge
— — — à pin gris
— — — à pruche
— — — à sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation de mélèze européen)
— — — (plantation de mélèze japonais)
— — — (plantation de mélèze laricin)

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Feuillus
Feuillus d'essences intolérantes		
avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (P)
avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (P)
avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (P)
avec résineux	F1 R	F1 R (R)
avec mélèze	F1 Me	F1 Me (R)
avec épinette noire ou rouge	F1 Ex	F1 Ex (R)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB Ex	BB Ex (R)
avec épinette noire ou rouge	BB Ex	BB Ex (R)
avec pin gris	BB Pg	BB Pg (R)
avec pin blanc	BB Pb	BB Pb (R)
avec pin rouge	BB Pr	BB Pr (R)
avec résineux	BB R	BB R (R)
Bouleau à bouleaux jaunes	BJ R	BJ R (R)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
— — — avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg (R)
— — — avec résineux	F1 R	F1 R (R)
— — — avec épinette noire ou rouge	F1 Ex	F1 Ex (R)
Frênaie rouge résineuse	Fr R	Fr R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M F1	M F1 (R)
— — — sur station humide	M F1h	M F1h (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — — Feuillus d'essences intolérantes
— — — Feuillus d'essences tolérantes
— — — sur station humide
Bouleaux blancs
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — — à bouleaux jaunes
Peuplier faux-tremble
Frênaie rouge
Frênaie à frêne noir
— — — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — — à bouleaux jaunes
— — — à peuplier faux-tremble
— — — à feuillus d'essences intolérantes
— — — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — — de bouleau jaune
— — — de chêne rouge
— — — de peuplier hybride
— — — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche inclusivement: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	90-30	30-90
50	41-60	90-50	50-90
70	61-80	90-50	50-90
90	81-100	100-50	50-100
110	101 et plus	100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE
Pruche à dominance de hauts tronc, majorité des tiges entre 0 et 90 cm
Jin jeune inéquienne: Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Pruche à dominance de hauts tronc, majorité des tiges entre 60 et 90 cm
Vieux inéquienne: Autres peuplements, majorité des tiges soit plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	1 (0m-4m)	2 (4m-8m)	3 (8m-12m)	4 (12m-16m)	5 (16m-20m)	6 (20m+)
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 40%	D1	D2	D3	D4	D5	6
25%						

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	évaque
Moyenne	31 à 40 %	M
Forte	41 à 50 %	F
Abrupte	51 % et plus	A

Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 cp 50 m 62 — S: sécrétation; E: classe de pente; C: classe d'âge; cp: coupe par trouées; 50 m: classe de hauteur; 62: classe de densité; C: type de couvert; E: groupement d'essences; S1: sous groupe d'essences

B CC cr 66 D1 — B: classe de pente; C: classe d'âge; cr: coupe de l'origine; 66: classe de hauteur; C: classe de densité; D1: type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : MARC. N. MERCIER & ASS. SIGNATURE : [signature]
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : 1987 / Année de publication : 1988 / Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 4
Unité de gestion 43
Unité d'aménagement 2
Unité de sondage
000 00 114*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique 306 08
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité 32 900*
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle 4355 *
Région écologique 6c2
Municipalité régionale de comté M.R.C. 480 LE HAUT ST-MAURICE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1/7/87
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-B-3 S.E.	32-B-2 S.O.	32-B-2 S.E.	32-B-1 S.O.
31-O-14 N.E. / S.E.	31-O-15 N.O. / S.O.	31-O-15 N.E. / S.E.	31-O-16 N.O. / S.O.
31-O-11 N.E.	31-O-10 N.O.	31-O-9 N.E.	31-O-9 N.O.

31 O/15 N. E.

37